

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JUILLET 2015**

Délibération
n°2015.07.107.B

**Médiathèque
d'agglomération
L'Alpha - Travaux de
construction - Lot n°
22 "VRD -
aménagement" :
avenant n°4**

LE 9 JUILLET DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Château de Fléac – 4 rue du Château 16730 FLEAC suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2015**

Secrétaire de séance : Isabelle FOSTAN

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANÉAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUILLET 2015

**DELIBERATION
N° 2015.07.107.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°
22 "VRD - AMENAGEMENTS" : AVENANT N°4**

Par délibération n°78 B du 23 juin 2011, modifiée par délibération n°113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission d'appel d'offres du 10 mai 2012 a attribué le lot n°22 « VRD – aménagement des extérieurs » au groupement COLAS Sud Ouest - lieu-dit Four à Chaux – ZE des Aubreaux - 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE / BTGO, pour un montant de 595 230,03 € HT.

Par délibération n°137 B du 3 octobre 2013, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 en moins-value d'un montant de 38 480,00 € HT, qui a ramené le montant du marché à 556 750,03 € HT.

Par délibération n°13 B du 6 février 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 en plus-value d'un montant de 22 846,53 € HT qui a porté le montant du marché à 579 596,56 € HT.

Par délibération n°102 B du 2 octobre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°3 en plus-value d'un montant de 12 036,73 € HT qui a porté le montant du marché à 591 633,29 € HT.

Le GrandAngoulême a du gérer, en 2013, la présence de sources sur l'emprise foncière de la Médiathèque. Cette présence d'eau a eu une incidence sur la création du jardin tel qu'il était prévu initialement. En effet, cet espace doit être accessible au public en assurant l'étanchéité du jardin Sud alors que cette étanchéité n'était pas envisagée.

Dans ce cadre, il est nécessaire de prendre en compte les prestations suivantes :

Banc en béton gris	21 357,60 € HT
Caniveau sans grille largeur 150 mm	4 800,00 € HT
Dallage béton ép. 8 cm sous platelage bois	11 003,49 € HT
Muret de liaison entre les bancs	1 260,00 € HT
Réalisation d'un platelage bois sur 310 m²	57 000,00 € HT

Montant de l'aléa	95 421,09 € HT

Différents ajustements du marché (en plus-value et en moins-value) dont les motifs sont énumérés ci-dessous ont été transmis à la maîtrise d'ouvrage :

- N°1 – prestations non prévues au marché mais nécessaires à la réalisation de l'ouvrage (oubli) ou adaptations de la maîtrise d'œuvre,
- N°2 – demande de la maîtrise d'ouvrage.

Les ajustements en plus-value sont les suivants :

Motif 1

Bordure type P1 en béton gris	2 203,60 € HT
Dalle de 40 x 20 ép. 4 cm en béton blanc	10 724,07 € HT
Jardinières rue Leclerc Chauvin	39 565,49 € HT
Marche escalier coulée en place	13 546,08 € HT
Caniveau coulé en place rues Coulomb et Renaudin	11 232,00 € HT
Caniveau avec grille largeur 150 mm	8 625,00 € HT
Caniveau préfa. jardin Nord largeur 30 cm	15 692,32 € HT
Terre végétale jardin Nord ép. 30 cm	2 085,00 € HT
Raccordement électrique pour pompes	2 292,60 € HT
Pompes d'arrosage	2 700,00 € HT
Dallage parking Nord	7 378,14 € HT
Relevé de béton en pied de la façade Sud du jardin	8 896,40 € HT
Bordure type P2 en béton gris	1 180,50 € HT
Muret de soutènement de 50 cm de hauteur	4 200,00 € HT
Muret rue Renaudin	3 920,00 € HT
Pompe puisard extérieur	4 480,00 € HT
Portail type ALEACLO D motorisé	13 147,95 € HT
Clôture type ALEACLO D hauteur 2 m	9 599,63 € HT

Montant en plus-value (y compris aléa)	256 889,87 € HT

Les ajustements en moins-values sont les suivants :

Motif 1

Dallage en dalles béton perforées 50 x 50	- 14 149,80 € HT
Dallage en dalles béton perforées 50 x 50	- 4 045,20 € HT
Bancs en dalles béton perforées 50 x 50	- 3 967,60 € HT
Zone en escalier béton	- 3 769,20 € HT
Portails métalliques coulissants 2 m hauteur	- 11 286,00 € HT

Motif 2

Remise en état trottoirs existants y compris bordures	- 17 366,70 € HT
Remise en état de la chaussée existante	- 38 916,00 € HT
Potelets	- 9 180,00 € HT
Supports vélos	- 1 283,04 € HT

Montant en moins-value	-103 963,54 € HT

L'avenant n°4 en plus-value est d'un montant de 152 926,33 € HT.

Le montant du marché passe de 591 633,29 € HT à 744 559,62 € HT suite au dernier avenant. L'augmentation du marché s'élève à 25,09 % par rapport à son montant initial de 595 230,03 € HT.

Cependant les événements à l'origine de cet avenant ont la nature de sujétions techniques imprévues, de la part de leur caractère exceptionnel, imprévisible lors de la conclusion du marché et extérieur aux parties.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 8 juillet 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°4 au lot n°22 «VRD – aménagement des extérieurs » dont le titulaire est la société COLAS Sud Ouest - lieu-dit Four à Chaux – ZE des Aubreaux - 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE d'un montant en plus-value de 152 926,33 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n°2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 juillet 2015	<u>Affiché le :</u> 21 juillet 2015